



# Liste des pièces à fournir

1 copie recto/verso de la pièce d'identité

1 copie recto/verso de la pièce d'identité parentale (si mineur)

1 copie justificatif de domicile de -3 mois (loyer, EDF, GDF, impôts, téléphone fixe)

Attestation d'hébergement (si hébergé)

1 copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

1 copie du recensement entre 16 et 17 ans ( à partir de 17 ans JAPD OBLIGATOIRE)

1 copie de L'ASSR1 et ASSR2

(possibilité de faire un duplicata auprès du collège) pour les - 25 ans

Photo d'identité aux normes ANTS

(possibilité de la faire sur place ou dans un photomaton)

Attestation de réussite au code de la route

2 enveloppes timbrées 100g format A4

Présence des parents pour apprenants mineurs

Dernier résultat obtenu (si déjà passé en examen)

Le règlement ( espèce ou carte bleue)

A envoyer sur [contact@permis2-2.fr](mailto:contact@permis2-2.fr)